



Communiqué de presse

La démocratie est et reste bien vivante !

Dans sa décision rendue publique le 29 août 2019 le Tribunal administratif du canton de Berne confirme, avec soulagement et satisfaction, le verdict de la préfecture invalidant le scrutin communaliste de Moutier du 18 juin 2017. C'est l'occasion, une fois de plus, de relever l'excellence du travail de fond effectué par la Préfète du Jura bernois. In fine, la décision du Tribunal administratif permet de balayer d'un revers de main toutes les critiques et insultes calomnieuses dont a été honteusement victime la préfète du Jura bernois.

N'en déplaise à certains esprits chagrins, mais est-il besoin de rappeler que la démocratie n'est pas une science à voilure variable mais celle d'un ordre constitutionnel bien établi, auquel tout un chacun est appelé à se soumettre et à respecter. Oui nous faisons confiance au fonctionnement de l'État de droit et de la séparation des pouvoirs tel qu'il s'exerce de manière universelle en Suisse, donc également dans notre canton.

Projetons-nous maintenant dans l'avenir.

Dans l'optique d'un probable nouveau vote, il s'agira de faire preuve de moins de naïveté de la part de l'organe de surveillance. De strictes mesures exceptionnelles devront être mise en place évitant une répétition des erreurs commises lors du scrutin du 18 juin 2017. Nous en appelons démocratiquement au bon sens des instances supérieures en édictant avec objectivité une feuille de route faisant fi de toutes idéologies partisanes. Il serait grand temps de retrouver une cité prévôtoise où règnerait respect, paix et sérénité.

PLR Jura bernois
Comité